

**Conseil d'administration  
Séance du 3 novembre 2025**

ACTE ADMINISTRATIF 87/2025	QUESTIONS FINANCIERES
	Approbation de marchés publics

Vu les articles L712-1 à L712-6 modifiés

Vu l'article L719-7 du code de l'éducation

Vu le décret n°2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts, en tant qu'établissement public expérimental,

Délibération du conseil d'administration relative à l'approbation des cinq Marchés Subséquents relatifs à "l'Acquisition de matériels informatiques durables et responsables, ainsi que des prestations de services associées à ces matériels" visant à couvrir les besoins de l'Université Jean Monnet établis sur le fondement de l'Accord-cadre notifié par l'AMUE sous le n°2024\_A00\_MATINFO6, composé de 5 lots (lot 1 Solutions compatibles Mac OS et/ou IOS et leurs extensions - lot 2 Postes de travail fixes et portables et leurs extensions - lot 3 Stations de travail fixes et portables et leurs extensions - lot 4 Serveurs et solutions d'infrastructures accessoires - lot 5 Compléments et évolutions de solutions d'infrastructures), d'un montant supérieur au seuil de délégation de pouvoir donnée au président, fixé à 800 000 € HT.

Vu le Code de la commande publique ;

Vu les procédures internes de l'Université Jean Monnet et notamment l'avis simple et obligatoire de la Commission Achat et Marchés Publics préalable à attribution

Vu le Rapport de présentation de la procédure,

Considérant la nécessité de conclure les marchés publics (5 marchés subséquents) ayant pour objet l'acquisition de matériel informatique durable et responsable & prestations associées,

Considérant que ces marchés ont été attribués par l'AMUE agissant en tant que centrale d'achat dont l'Université est adhérente, à l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert sur le fondement de l'article L2124-2 du Code de la Commande publique, sous la forme d'un Accord-Cadre mono-attributaire à marchés subséquents,

**Après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE :**

D'approuver les marchés subséquents ayant pour objet l'acquisition de matériel informatique durable et responsable, ainsi que tous les actes afférents à leur exécution (avenants, décisions de reconduction, actes de sous-traitance, etc.), sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Les présents marchés référencés sous les numéros 2025-031, 2025-032, 2025-033, 2025-034, 2025-035 sont conclus avec les attributaires et aux montants suivants :

Objet	Attributaire	Montant maxi HT sur la durée totale du marché subséquent reconductions comprises (4 ans)
MS 2025-031 Solutions compatibles Mac OS et/ou IOS et leurs extensions	groupement : mandataire ECONOCOM PRODUCTS & SOLUTIONS co-traitant ECONOCOM WORKPLACE INFRA INNOVATION	1 200 000 € HT
MS 2025-032 Postes de travail fixes et portables et leurs extensions	groupement : mandataire HP FRANCE co-traitant IS2	3 500 000 € HT
MS 2025-033 Stations de travail fixes et portables et leurs extensions	groupement : mandataire ECONOCOM PRODUCTS & SOLUTIONS co-traitant ECONOCOM WORKPLACE INFRA INNOVATION co-traitant LENOVO	1 300 000 € HT
MS 2025-034 Serveurs et solutions d'infrastructures accessoires	DELL	1 400 000 € HT
MS 2025-035 Compléments et évolutions de solutions d'infrastructures	SCC	1 000 000 € HT

Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Monnet (EPE) approuve les marchés subséquents à l'accord-cadre de l'AMUE pour l'achat de matériel informatique, tels que signés par Monsieur le Président.

A Saint Etienne le 4 novembre 2025  
Le Président du Conseil d'Administration,  
Président de l'Université Jean Monnet,

Florent PIGEON

POUR : 29

CONTRE : 0

ABST : 0